



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Saint-Frédéric

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT 406-25**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 3 février 2025, le conseil de la municipalité de Saint-Frédéric a adopté les règlements suivants :

→ **Règlement d'amendement no 406-25 au règlement administratif no 296-15 concernant la tarification des permis et certificats** qui a pour objet :

- De modifier la tarification pour un permis de lotissement à 30\$ par lot, pour un maximum de 100\$ par demande;
- De modifier la tarification pour un permis de construction à 75\$ par logement plus les frais de fourniture d'un compteur d'eau

Ce règlement est entré en vigueur le 24 mars 2025 à la suite de la délivrance du certificat de conformité à cet effet par la MRC de Beauce-Centre.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements au bureau municipal situé 850 rue de l'Hôtel de Ville à Saint-Frédéric, aux heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 25 mars 2025

Cathy Poulin, directrice générale et greffière-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Saint-Frédéric

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Cathy Poulin, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 13h00 le 25 mars 2025 aux endroits suivants : Bureau municipal & Bureau de poste.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 mars 2025

Directrice générale et greffière-trésorière
